

ANNEXE I

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Simparica 5 mg comprimés à croquer pour chiens 1,3 – 2,5 kg
Simparica 10 mg comprimés à croquer pour chiens > 2,5 – 5 kg
Simparica 20 mg comprimés à croquer pour chiens > 5 – 10 kg
Simparica 40 mg comprimés à croquer pour chiens > 10 – 20 kg
Simparica 80 mg comprimés à croquer pour chiens > 20 – 40 kg
Simparica 120 mg comprimés à croquer pour chiens > 40 – 60 kg

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Chaque comprimé contient :

Substance active :

Simparica comprimés à croquer	sarolaner (mg)
pour chiens 1,3 – 2,5 kg	5
pour chiens > 2,5 – 5 kg	10
pour chiens > 5 – 10 kg	20
pour chiens > 10 – 20 kg	40
pour chiens > 20 – 40 kg	80
pour chiens > 40 – 60 kg	120

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Comprimés à croquer.

Comprimés à croquer marbrés bruns, de forme carrée avec des angles arrondis.

Le nombre estampé sur une des faces fait référence au dosage (mg) des comprimés : "5", "10", "20", "40", "80" ou "120".

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Chiens.

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Traitement des infestations par les tiques (*Dermacentor reticulatus*, *Ixodes hexagonus*, *Ixodes ricinus* et *Rhipicephalus sanguineus*). Ce médicament vétérinaire a une activité acaricide immédiate et persistante sur les tiques pendant au moins 5 semaines.

Traitement des infestations par les puces (*Ctenocephalides felis* et *Ctenocephalides canis*). Ce médicament vétérinaire a une activité insecticide immédiate et persistante contre les nouvelles infestations de puces pendant au moins 5 semaines. Ce médicament vétérinaire peut être utilisé dans le cadre d'un plan de traitement de la Dermatite Allergique par Piqûres de Puces (DAPP).

Traitement de la gale sarcoptique (*Sarcoptes scabiei*).

Traitement de la gale des oreilles (*Otodectes cynotis*).

Traitement de la démodécie (*Demodex canis*).

Afin d'être exposées à la substance active, les puces et les tiques doivent être présentes sur l'animal et avoir commencé à se nourrir.

4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Pour pouvoir être exposés au sarolaner, les parasites doivent avoir commencé à se nourrir sur l'animal ; par conséquent, le risque de transmission de maladies infectieuses d'origine parasitaire ne peut être exclu.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

En l'absence de données disponibles, le traitement de chiots âgés de moins de 8 semaines et/ou de chiens dont le poids est inférieur à 1,3 kg, doit être basé sur l'évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Se laver les mains après manipulation du produit.

L'ingestion accidentelle du produit peut provoquer des effets indésirables, tels que des signes neurologiques transitoires d'excitation. Pour éviter que les enfants n'aient accès au médicament vétérinaire, ne sortir qu'un seul comprimé à croquer de la plaquette à la fois, lorsque cela est nécessaire. Replacer la plaquette contenant les comprimés à croquer restants dans la boîte immédiatement après utilisation et conserver la boîte hors de la vue et de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Des effets gastro-intestinaux légers et transitoires tels que vomissements et diarrhée, et des troubles systémiques tels que léthargie, anorexie / inappétence peuvent survenir dans de très rares cas, d'après la surveillance post-AMM sur la sécurité (pharmacovigilance). Ces signes disparaissent normalement sans traitement. Des troubles neurologiques tels que tremblements, ataxie ou convulsion peuvent survenir dans de très rares cas d'après la surveillance post-AMM sur la sécurité (pharmacovigilance). Dans la plupart des cas, ces signes sont transitoires.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation, de lactation, ni chez les chiens reproducteurs. Les études de laboratoire sur les rats et les lapins n'ont pas mis en évidence

d'effets tératogènes. L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

Lors des essais cliniques terrain, aucune interaction n'a été observée entre Simparica comprimés à croquer pour chiens et des médicaments vétérinaires utilisés de façon routinière.

Lors des études d'innocuité en laboratoire, aucune interaction n'a été observée lorsque le sarolaner était administré en même temps que de la milbémycine oxime, de la moxidectine ou du pamoate de pyrantel (l'efficacité n'a pas été étudiée lors de ces essais).

Le sarolaner est fortement lié aux protéines plasmatiques. Cela peut entraîner une compétition avec d'autres molécules fortement liées aux protéines plasmatiques comme les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) et la warfarine, dérivé de la coumarine.

4.9 Posologie et voie d'administration

Voie orale.

Les comprimés peuvent être administrés avec ou sans nourriture.

Ce médicament vétérinaire doit être administré à la dose de 2 – 4 mg / kg de poids corporel, selon le tableau suivant :

Poids du chien (kg)	Dosage du comprimé (mg de sarolaner)	Nombre de comprimés à administrer
1,3 – 2,5	5	1
> 2,5 - 5	10	1
> 5 - 10	20	1
> 10 - 20	40	1
> 20 - 40	80	1
> 40 - 60	120	1
> 60	Association appropriée de comprimés	

Utiliser une association appropriée de dosages disponibles pour obtenir la dose recommandée de 2 – 4 mg / kg de poids corporel.

Les comprimés de Simparica sont à croquer, appétents et spontanément consommés par les chiens lorsqu'ils sont offerts par le propriétaire. Si le comprimé n'est pas volontairement avalé par le chien, il peut être administré avec de la nourriture ou directement dans la gueule. Les comprimés ne doivent pas être divisés.

Programme de traitement :

Pour un contrôle optimal de l'infestation par les tiques et les puces, le médicament vétérinaire doit être administré à intervalles mensuels de façon continue tout au long de la saison des puces et/ou des tiques, selon la situation épidémiologique locale.

Pour le traitement de la gale des oreilles (*Otodectes cynotis*), une dose unique doit être administrée. Une visite de contrôle chez le vétérinaire 30 jours après le traitement est conseillée, car un second traitement peut être nécessaire chez certains chiens.

Pour le traitement de la gale sarcoptique (causée par *Sarcoptes scabiei* var. *canis*) une dose unique doit être administrée pendant deux mois consécutifs, à un mois d'intervalle.

Pour le traitement de la démodécie (due à *Demodex canis*), l'administration d'une dose unique tous les mois pendant 3 mois consécutifs, est efficace et permet une amélioration significative des signes cliniques. Le traitement doit être poursuivi jusqu'à ce que les raclages cutanés soient négatifs au moins 2 fois de suite à un mois d'intervalle. La démodécie étant une affection multi-factorielle, il est recommandé, lorsque cela est possible, de traiter également de manière appropriée la pathologie associée.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Dans une étude d'innocuité, le médicament vétérinaire a été administré oralement à des chiots Beagles âgés de 8 semaines, à des doses correspondant à 0, 1, 3 et 5 fois la dose maximale recommandée de 4 mg / kg de poids corporel, 10 fois à 28 jours d'intervalle. Aucun effet indésirable n'a été observé à la dose maximale recommandée de 4 mg/kg. Dans les groupes avec surdosage, des signes neurologiques transitoires, se résolvant spontanément ont été observés chez quelques animaux : légers tremblements à 3 fois la dose maximale recommandée et convulsions à 5 fois la dose maximale recommandée. Tous les chiens ont récupéré sans traitement.

Le sarolaner est bien toléré chez les Colleys présentant une double mutation du gène MDR1-/- (multidrug-resistance-protein 1) après une administration unique par voie orale à 5 fois la dose recommandée. Aucun signe clinique lié au traitement n'a été observé.

4.11 Temps d'attente

Sans objet.

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique : Antiparasitaires externes pour usage systémique.

Code ATC-vet : QP53BE03.

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Le sarolaner est un acaricide et un insecticide appartenant à la famille des isoxazolines. Chez les insectes et les acariens, le sarolaner bloque les canaux chlorures ligand-dépendants (récepteurs GABA et récepteurs à glutamate). Le sarolaner bloque les canaux chlorures GABA et glutamate du système nerveux central des insectes et des acariens. La perturbation du fonctionnement de ces canaux par le sarolaner bloque le transfert des ions chlorures dans les canaux GABA et glutamate. Ceci provoque une augmentation de la stimulation du système nerveux et la mort des parasites. Le sarolaner présente une affinité de blocage fonctionnel des récepteurs des insectes/acariens très supérieure à celle des récepteurs des mammifères. Le sarolaner n'interagit pas avec d'autres sites d'action connus d'insecticides nicotiniques ou GABAergiques comme les néonicotinoïdes, les fiproles, les avermectines, la mylbémicyne, et les cyclodiènes. Le sarolaner est actif contre les puces adultes (*Ctenocephalides felis* et *Ctenocephalides canis*) et contre plusieurs espèces de tiques telles que *Dermacentor reticulatus*, *Ixodes hexagonus*, *Ixodes ricinus*, *Rhipicephalus sanguineus* ainsi que contre les agents de gale *Demodex canis*, *Otodectes cynotis* et *Sarcoptes scabiei*.

Pour les puces, le produit est efficace dans les 8 heures suivant l'attachement, pendant 28 jours après son administration. Pour les tiques (*I. ricinus*), le produit est efficace dans les 12 heures suivant l'attachement, pendant 28 jours après son administration. Les tiques présentes sur l'animal avant l'administration du produit sont tuées dans les 24 heures.

Le médicament vétérinaire tue les puces arrivant sur le chien avant même qu'elles ne pondent leurs œufs, ce qui empêche la contamination de l'environnement, dans les zones où l'animal a accès.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

La biodisponibilité du sarolaner après administration orale est élevée et supérieure à 85 %. Chez des chiens de race beagle, cette absorption est proportionnelle à la dose administrée de 2-4 mg/kg, la dose thérapeutique, jusqu'à 20 mg/kg. La présence de nourriture dans l'estomac n'affecte pas significativement l'absorption de la molécule.

La clairance du sarolaner est faible (0,12 ml/min/kg) et son volume de distribution est modéré (2,81 l/kg). Les demi-vies du sarolaner par voie intraveineuse et orale sont similaires et respectivement de 12 et 11 jours. La fixation aux protéines plasmatiques déterminée *in vitro* est $\geq 99,9\%$.

Une étude de distribution a permis de déterminer que des résidus de ^{14}C liés au sarolaner étaient largement distribués dans les tissus. La déplétion dans les tissus était cohérente avec la demi-vie plasmatique.

La principale voie d'élimination est la voie biliaire, avec élimination de la molécule mère dans les fèces.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Succinate d'acétate d'hydromellose
Lactose monohydraté
Glycolate sodique d'amidon
Silice colloïdale anhydre
Stéarate de magnésium
Amidon de maïs
Sucre glace
Glucose liquide (81,5% solides)
Poudre de foie de porc séchée par pulvérisation
Protéines végétales hydrolysées
Gélatine Type A
Germe de blé
Phosphate anhydre d'hydrogène de calcium

6.2 Incompatibilités majeures

Sans objet.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 30 mois.

6.4 Précautions particulières de conservation

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de précautions particulières de conservation.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Blister en aluminium
Une boîte cartonnée contient un blister de 1, 3 ou 6 comprimés.
Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Zoetis Belgium SA
Rue Laid Burniat 1
1348 Louvain-La-Neuve
BELGIQUE

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/15/191/001-018

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation : 06/11/2015.

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments (<http://www.ema.europa.eu/>).

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.

ANNEXE II

- A. FABRICANT RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS**
- B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION**
- C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)**

A. FABRICANT RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS

Nom et adresse du(es) fabricant(s) responsable(s) de la libération des lots

Zoetis Belgium SA
Rue Laid Burniat, 1
1348 Louvain-la-Neuve
BELGIQUE

B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION

Médicament vétérinaire soumis à prescription.

C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS

Sans objet.

ANNEXE III
ÉTIQUETAGE ET NOTICE

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

BOITE

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Simparica 5 mg comprimés à croquer pour chiens 1,3 – 2,5 kg
Simparica 10 mg comprimés à croquer pour chiens > 2,5 – 5 kg
Simparica 20 mg comprimés à croquer pour chiens > 5 – 10 kg
Simparica 40 mg comprimés à croquer pour chiens > 10 – 20 kg
Simparica 80 mg comprimés à croquer pour chiens > 20 – 40 kg
Simparica 120 mg comprimés à croquer pour chiens > 40 – 60 kg

sarolaner

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

sarolaner 5 mg
sarolaner 10 mg
sarolaner 20 mg
sarolaner 40 mg
sarolaner 80 mg
sarolaner 120 mg

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Comprimés à croquer

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 comprimé
3 comprimés
6 comprimés

5. ESPÈCES CIBLES

Chiens

6. INDICATION(S)

7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mois/année}

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Lire la notice avant utilisation.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Élimination : lire la notice.

13. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE » ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT

À usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Zoetis Belgium SA
Rue Laid Burniat 1
1348 Louvain-La-Neuve
BELGIQUE

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/15/191/001 (5 mg, 1 comprimé)
EU/2/15/191/002 (5 mg, 3 comprimés)
EU/2/15/191/003 (5 mg, 6 comprimés)
EU/2/15/191/004 (10 mg, 1 comprimé)
EU/2/15/191/005 (10 mg, 3 comprimés)
EU/2/15/191/006 (10 mg, 6 comprimés)

EU/2/15/191/007 (20 mg, 1 comprimé)
EU/2/15/191/008 (20 mg, 3 comprimés)
EU/2/15/191/009 (20 mg, 6 comprimés)
EU/2/15/191/010 (40 mg, 1 comprimé)
EU/2/15/191/011 (40 mg, 3 comprimés)
EU/2/15/191/012 (40 mg, 6 comprimés)
EU/2/15/191/013 (80 mg, 1 comprimé)
EU/2/15/191/014 (80 mg, 3 comprimés)
EU/2/15/191/015 (80 mg, 6 comprimés)
EU/2/15/191/016 (120 mg, 1 comprimé)
EU/2/15/191/017 (120 mg, 3 comprimés)
EU/2/15/191/018 (120 mg, 6 comprimés)

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PLAQUETTES
THERMOFORMEES OU FILM THERMOSOUE**

PLAQUETTE THERMOFORMEE

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Simparica 5 mg
Simparica 10 mg
Simparica 20 mg
Simparica 40 mg
Simparica 80 mg
Simparica 120 mg

sarolaner



1,3–2,5 kg
>2,5–5 kg
>5–10 kg
>10–20 kg
>20–40 kg
>40–60 kg

2. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Zoetis

3. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mois/année}

4. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

5. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE »

À usage vétérinaire.

B. NOTICE

NOTICE
Simparica comprimés à croquer pour chiens

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Zoetis Belgium SA
Rue Laid Burniat 1
1348 Louvain-La-Neuve
BELGIQUE

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Simparica 5 mg comprimés à croquer pour chiens 1,3 – 2,5 kg
Simparica 10 mg comprimés à croquer pour chiens > 2,5 – 5 kg
Simparica 20 mg comprimés à croquer pour chiens > 5 – 10 kg
Simparica 40 mg comprimés à croquer pour chiens > 10 – 20 kg
Simparica 80 mg comprimés à croquer pour chiens > 20 – 40 kg
Simparica 120 mg comprimés à croquer pour chiens > 40 – 60 kg

sarolaner

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Chaque comprimé contient :

Simparica comprimés à croquer	sarolaner (mg)
pour chiens 1,3 – 2,5 kg	5
pour chiens > 2,5 – 5 kg	10
pour chiens > 5 – 10 kg	20
pour chiens > 10 – 20 kg	40
pour chiens > 20 – 40 kg	80
pour chiens > 40 – 60 kg	120

Comprimés à croquer marbrés bruns, de forme carrée avec des angles arrondis.

Le nombre estampé sur une des faces fait référence au dosage (mg) des comprimés : "5", "10", "20", "40", "80" ou "120".

4. INDICATION(S)

Traitement des infestations par les tiques (*Dermacentor reticulatus*, *Ixodes hexagonus*, *Ixodes ricinus* et *Rhipicephalus sanguineus*). Ce médicament vétérinaire a une activité acaricide immédiate et persistante sur les tiques pendant au moins 5 semaines.

Traitement des infestations par les puces (*Ctenocephalides felis* et *Ctenocephalides canis*). Ce médicament vétérinaire a une activité insecticide immédiate et persistante contre les nouvelles infestations de puces pendant au moins 5 semaines. Ce médicament vétérinaire peut être utilisé dans le cadre d'un plan de traitement de la Dermatite Allergique par Piqûres de Puces (DAPP).

Traitement de la gale sarcoptique (*Sarcoptes scabiei*).

Traitement de la gale des oreilles (*Otodectes cynotis*).

Traitement de la démodécie (*Demodex canis*).

Afin d'être exposées à la substance active, les puces et les tiques doivent être présentes sur l'animal et avoir commencé à se nourrir.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active, ou à l'un des excipients.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Des effets gastro-intestinaux légers et transitoires tels que vomissements et diarrhée, et des troubles systémiques tels que léthargie, anorexie / inappétence peuvent survenir dans de très rares cas, d'après la surveillance post-AMM sur la sécurité (pharmacovigilance). Ces signes disparaissent normalement sans traitement. Des troubles neurologiques tels que tremblements, ataxie ou convulsion peuvent survenir dans de très rares cas d'après la surveillance post-AMM sur la sécurité (pharmacovigilance). Dans la plupart des cas, ces signes sont transitoires.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chiens.



8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Voie orale.

Ce médicament vétérinaire doit être administré à la dose de 2 – 4 mg / kg de poids corporel, selon le tableau suivant :

Poids du chien (kg)	Dosage du comprimé (mg de sarolaner)	Nombre de comprimés à administrer
1,3 – 2,5	5	1
> 2,5 - 5	10	1
> 5 - 10	20	1
> 10 - 20	40	1
> 20 - 40	80	1

> 40 - 60	120	1
> 60	Association appropriée de comprimés	

Utiliser une association appropriée de dosages disponibles pour obtenir la dose recommandée de 2 – 4 mg / kg de poids corporel. Les comprimés ne doivent pas être divisés.

Les comprimés peuvent être administrés avec ou sans nourriture.

Programme de traitement :

Pour un contrôle optimal de l'infestation par les puces et les tiques, le médicament vétérinaire doit être administré à intervalles mensuels de façon continue tout au long de la saison des puces et/ou des tiques, selon la situation épidémiologique locale.

Pour le traitement de la gale des oreilles (*Otodectes cynotis*), une dose unique doit être administrée. Une visite de contrôle chez le vétérinaire 30 jours après le traitement est conseillée car un second traitement peut être nécessaire chez certains chiens.

Pour le traitement de la gale sarcoptique (causée par *Sarcoptes scabiei* var. *canis*) une dose unique doit être administrée pendant deux mois consécutifs, à un mois d'intervalle.

Pour le traitement de la démodécie (due à *Demodex canis*), l'administration d'une dose unique tous les mois pendant 3 mois consécutifs, est efficace et permet une amélioration significative des signes cliniques. Le traitement doit être poursuivi jusqu'à ce que les raclages cutanés soient négatifs au moins 2 fois de suite à un mois d'intervalle. La démodécie étant une affection multi-factorielle, il est recommandé, lorsque cela est possible, de traiter également de manière appropriée la pathologie associée.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Les comprimés de Simparica sont à croquer, appétents et spontanément consommés par les chiens lorsqu'ils sont offerts par le propriétaire. Si le comprimé n'est pas volontairement avalé par le chien, il peut être administré avec de la nourriture ou directement dans la gueule.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de précautions particulières de conservation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur le blister après EXP. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Pour pouvoir être exposés au sarolaner, les parasites doivent avoir commencé à se nourrir sur l'animal ; par conséquent, le risque de transmission de maladies infectieuses d'origine parasitaire ne peut être exclu.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Le traitement de chiots âgés de moins de 8 semaines et/ou de chiens dont le poids est inférieur à 1,3 kg, doit être basé sur l'évaluation du rapport bénéfice / risque établie par le vétérinaire responsable.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Se laver les mains après manipulation du produit.

L'ingestion accidentelle du produit peut provoquer des effets indésirables, tels que des signes neurologiques transitoires d'excitation.

Pour éviter que les enfants n'aient accès au médicament vétérinaire, ne sortir qu'un seul comprimé à croquer de la plaquette à la fois, lorsque cela est nécessaire. Replacer la plaquette contenant les comprimés à croquer restants dans la boîte immédiatement après utilisation et conserver la boîte hors de la vue et de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation, de lactation, ni chez les chiens reproducteurs. Les études de laboratoire sur les rats et les lapins n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes. L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Aucune connue.

Lors des essais cliniques terrain, aucune interaction n'a été observée entre Simparica comprimés à croquer pour chiens et des médicaments vétérinaires utilisés de façon routinière.

Lors des études d'innocuité en laboratoire, aucune interaction n'a été observée lorsque le sarolaner était administré en même temps que de la milbémycine oxime, de la moxidectine ou du pamoate de pyrantel (l'efficacité n'a pas été étudiée lors de ces essais).

Le sarolaner est fortement lié aux protéines plasmatiques. Cela peut entraîner une compétition avec les autres molécules fortement liées aux protéines plasmatiques comme les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) et la warfarine, dérivé de la coumarine.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Dans une étude d'innocuité, le médicament vétérinaire a été administré oralement à des chiots Beagles âgés de 8 semaines, à des doses correspondant à 0, 1, 3 et 5 fois la dose maximale recommandée de 4 mg / kg de poids corporel, 10 fois à 28 jours d'intervalle. Aucun effet indésirable n'a été observé à la dose maximale recommandée de 4 mg/kg. Dans les groupes avec surdosage, des signes neurologiques transitoires, se résolvant spontanément ont été observés chez quelques animaux : légers tremblements à 3 fois la dose maximale recommandée et convulsions à 5 fois la dose maximale recommandée. Tous les chiens ont récupéré sans traitement.

Le sarolaner est bien toléré chez les Colleys présentant une double mutation du gène MDR1-/- (multidrug-resistance-protein 1) après une administration unique par voie orale à 5 fois la dose recommandée. Aucun signe clinique lié au traitement n'a été observé.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments <http://www.ema.europa.eu/>.

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le sarolaner est un acaricide et un insecticide appartenant à la famille des isoxazolines. Le sarolaner est actif contre les puces adultes (*Ctenocephalides felis* et *Ctenocephalides canis*) et contre plusieurs espèces de tiques telles que *Dermacentor reticulatus*, *Ixodes hexagonus*, *Ixodes ricinus*, *Rhipicephalus sanguineus* ainsi que contre les agents de gale *Demodex canis*, *Otodectes cynotis* et *Sarcoptes scabiei*.

Pour les puces, le produit est efficace dans les 8 heures suivant l'attachement, pendant 28 jours après son administration. Pour les tiques (*I. ricinus*), le produit est efficace dans les 12 heures suivant l'attachement, pendant 28 jours après son administration. Les tiques présentes sur l'animal avant l'administration du produit sont tuées dans les 24 heures.

Le médicament vétérinaire tue les puces arrivant sur le chien avant même qu'elles ne pondent leurs œufs, ce qui empêche la contamination de l'environnement, dans les zones où l'animal a accès.

Pour chaque dosage, les comprimés à croquer sont disponibles dans les présentations suivantes : boîte avec 1 blister de 1, 3 ou 6 comprimés. Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.